

**Plan franco-japonais
pour le développement durable, la santé et la sécurité en Afrique**

**Adopté par les Premiers ministres de la France et du Japon
à l'occasion de la visite de M. Manuel VALLS au Japon**

A Tokyo, le 5 octobre 2015

M. Manuel VALLS, Premier ministre de la République française, a effectué une visite au Japon du 3 au 5 octobre 2015 et s'est entretenu avec M. Shinzo ABE, Premier ministre du Japon.

Cette visite, qui s'inscrit dans la continuité de la visite d'Etat du Président de la République française au Japon en juin 2013 et de celle du Premier ministre du Japon en France en mai 2014, confirme à nouveau le partenariat d'exception engagé entre les deux pays en juin 2013.

A cette occasion, la France et le Japon ont adopté un Plan pour le développement durable, la santé et la sécurité en Afrique. Ce Plan fait écho à deux enjeux majeurs complémentaires l'un de l'autre : la réalisation d'une croissance durable à l'échelle du continent dans un contexte post-2015, d'une part, et la construction d'un environnement de sécurité, de paix et de stabilité, d'autre part. S'inscrivant dans la continuité de la Feuille de route pour la coopération franco-japonaise 2013-2018 publiée lors du Sommet de juin 2013, il couvre l'ensemble des volets de la coopération franco-japonaise sur le continent africain et en donne les grandes orientations dans une perspective pluriannuelle. Il propose, en concertation étroite entre les partenaires africains, d'accompagner le développement du continent au regard des attentes que ces derniers auront exprimées.

Le Plan doit poursuivre les trois objectifs suivants :

Objectif n° 1 : Coopérer pour le développement durable de l'Afrique

(1) La croissance urbaine en Afrique explose. D'une ampleur sans précédent, ce bouleversement démographique et spatial est un des enjeux majeurs globaux en matière de développement afin de réduire les risques de dysfonctionnements sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires. En parallèle, cette croissance urbaine dynamique constitue une source d'opportunités et tire la croissance économique du continent africain. Parmi les évolutions positives induites, on peut relever l'émergence de corridors économiques régionaux, d'une classe moyenne en demande de services nouveaux et une demande accrue pour une meilleure gouvernance.

Partant de ce constat, et pour faire face à ces nouveaux défis, notamment économique et démographique, la France et le Japon intensifient leur coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Les deux pays prendront à cet effet appui sur les compétences, l'expertise et les très bonnes relations existant entre les deux agences de développement, l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Prenant en compte l'action de l'Union européenne (UE) en faveur du développement durable de

l'Afrique, les deux pays chercheront également à coordonner leurs efforts avec l'UE et à favoriser des coopérations trilatérales. La France salue l'adoption par le Japon cette année d'une nouvelle « Charte relative à la coopération de développement » qui, en replaçant la stratégie de l'aide au développement japonaise dans un contexte international en pleine évolution, fait apparaître des complémentarités avec la stratégie française de l'aide au développement.

(2) Dans la perspective de la Conférence Paris Climat 2015 (COP 21) de décembre, de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD VI) prévue en 2016 et de la Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable d'octobre 2016 (HABITAT III) qui visera à définir l'agenda des politiques urbaines sur le plan international, les deux pays uniront leurs forces et combineront leur expertise respective dans le domaine de la ville durable. Dans la continuité des échanges initiés en décembre 2014, les deux pays coopéreront pour faire émerger en Afrique, d'ici la TICAD VI, des actions de développement urbain promouvant des infrastructures de qualité, le respect des conditions environnementales et sociales, et la diffusion des pratiques peu émettrices en gaz à effet de serre. En fonction des actions, les acteurs institutionnels (AFD, JICA, JBIC et NEXI), des collectivités locales, des acteurs du secteur privé ou de la société civile pourraient être associés.

(3) La France et le Japon intensifieront leur coopération pour accompagner la mise en place d'un contexte favorable au développement économique inclusif, durable et résilient en Afrique. Les deux pays s'inscrivent dans une logique tripartite, incluant les infrastructures de qualité, en mettant à profit les ressources du secteur privé et en mettant également en avant les priorités des pays partenaires suivant leur stratégie de développement. Les deux pays mèneront des actions dans le domaine de la formation professionnelle, du respect des conditions environnementales et sociales afin de mettre en place un environnement durable, propice au développement des affaires.

(4) L'utilisation de l'espace est appelée à se développer afin de répondre aux défis du développement durable. Les deux pays envisageront des coopérations éventuelles entre le CNES et la JAXA afin de développer le rôle de l'utilisation de l'espace en Afrique et en Asie du Sud-est, au service du développement durable.

(5) La France et le Japon promouvoir des projets et des partenariats commerciaux et d'investissement en Afrique entre les entreprises françaises et japonaises. Ils s'attacheront particulièrement aux initiatives qui pourront apporter une contribution au développement d'infrastructures de qualité, indispensables dans le domaine de la ville durable.

(6) Les deux pays soutiendront le renforcement du dialogue entre l'ensemble des acteurs économiques investis sur le continent africain, en prenant appui sur les initiatives telles que le mémorandum de coopération entre l'agence Business France et l'Organisation japonaise du Commerce extérieur – JETRO, et en valorisant les initiatives partenariales destinées à promouvoir des projets conjoints en Afrique.

(7) La France et le Japon pourront envisager de développer leur coopération dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des risques climatiques, en invitant au rapprochement entre les institutions des deux pays qui interviennent déjà en Afrique et en identifiant de nouvelles pistes de collaboration s'appuyant sur les projets déjà en cours pour chacun des deux pays sur le continent africain.

(8) Les deux pays poursuivront leurs actions dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, en prenant appui sur les initiatives japonaises et françaises, par exemple la Fondation franco-africaine pour la croissance, l'Action extérieure de la France pour la jeunesse ou le programme Entrepreneurs en Afrique du côté français, et l'« African Business Education Initiative » ainsi que les Programmes de coopération technique du côté japonais.

(9) La France et le Japon travailleront ensemble sur les questions de société en Afrique, notamment :

- la place de la jeunesse dans les pays africains, un thème sur lequel la France a élaboré une stratégie d'action et mobilise actuellement ses partenaires européens ;
- le soutien à la prise de participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, en écho aux « womenomics » portés par le Japon.

(10) La France et le Japon s'attacheront à renforcer leur coopération culturelle en Afrique et à y promouvoir les cultures et les langues française et japonaise. Les deux pays envisagent le développement d'une coopération pour la promotion du français langue olympique, à travers notamment la formation de volontaires au Japon pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2020.

(11) Les deux pays encourageront le développement de la coopération sportive franco-japonaise en Afrique, à travers des partenariats entre fédérations.

Objectif n°2 : Renforcer la coopération dans le domaine de la santé en Afrique

(1) La France et le Japon renforceront leur coopération dans le domaine de la santé et de la lutte contre les maladies infectieuses en Afrique, y compris dans le domaine de la recherche. En prenant exemple sur la coopération menée contre l'épidémie d'Ebola, aussi bien que sur celle menée au sein du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ils se sont accordés pour renforcer leurs partenariats, y compris dans les enceintes internationales, pour l'amélioration des systèmes de santé en Afrique, en favorisant des solutions faisant appel à l'innovation.

(2) La France et le Japon intensifieront leurs échanges sur la lutte contre les maladies infectieuses, dans le domaine de la surveillance, de la réponse et de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et réémergentes, dans l'esprit du Règlement sanitaire international (2005).

(3) La France et le Japon poursuivront leur coopération dans le domaine de la recherche, tout particulièrement celle engagée avec l'INSERM autour de l'antiviral japonais favipiravir. Un nouvel accord vient d'être signé entre l'INSERM et la St Luke International University le 18 septembre pour poursuivre ce type de collaboration, initiée par des premiers essais cliniques en Guinée, dans la perspective de la mise au point d'un traitement contre le virus Ebola.

(4) La coopération franco-japonaise dans le domaine de la santé et de la recherche sur les maladies infectieuses et les maladies tropicales négligées en Afrique pourrait être renforcée. L'Agence japonaise pour le financement de la R&D médicale (AMED), l'INSERM et l'Agence nationale de la recherche (ANR) chercheront des possibilités de coopération globale dans la recherche et le développement médical, particulièrement dans un objectif de lutte contre les maladies, dont les maladies tropicales négligées. Quant aux maladies infectieuses, les institutions concernées des deux pays actives localement en Afrique, comme la JICA,

l'AFD, l'Institut Pasteur et son réseau international, chercheront à développer des collaborations.

(5) La France et le Japon continueront à coopérer afin de former des personnels de santé et de renforcer la surveillance dans les régions concernées, par le partage d'expérience et d'expertise acquises dans le cadre de leur lutte contre le virus Ebola.

(6) La France et le Japon promouvoir une Couverture Sanitaire Universelle (CSU) visant à réduire les inégalités dans l'accès aux soins et permettre l'accès de l'ensemble de la population à des traitements de base à un coût adapté.

Objectif n° 3 : Travailler ensemble au renforcement de la sécurité sur le continent africain

(1) Partant du constat que la sécurité en Afrique bénéficie à l'ensemble de la communauté internationale, dont la France et le Japon, les deux pays se sont accordés sur la mise en commun de leurs efforts en faveur de cet objectif.

(2) Le Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, organisé pour la première fois les 15 et 16 décembre 2014 en partenariat avec la France et avec la contribution importante du Japon, et reconduit les 9 et 10 novembre 2015, représente à cet égard une occasion supplémentaire d'échanger sur les enjeux de sécurité régionaux, en associant un large éventail d'acteurs, y compris dans les domaines économique et universitaire.

(3) La France et le Japon favoriseront une coopération accrue entre l'UE et le Japon en Afrique en matière de paix et de sécurité, y compris s'agissant de la coopération en matière de gestion de crise, et en particulier dans une logique d'appropriation par les Africains de leurs enjeux de sécurité. La France et le Japon chercheront la possibilité de coopérations concernant les missions de PSDC en Afrique.

(4) Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix :
S'étant accordés sur l'importance de l'appropriation par l'Afrique, y compris l'Union africaine (UA) ainsi que les Communautés économiques régionales (CER), des enjeux de croissance, de développement, de paix et de stabilité sur le continent, les deux pays rappellent leur soutien aux initiatives africaines en faveur de la sécurité.

Dans ce cadre, les deux pays continueront de promouvoir le renforcement des capacités africaines à travers la formation et l'équipement aux opérations de maintien de la paix, par la présence de soutien aux centres de formation régionaux pour le maintien de la paix et pour la sûreté maritime appuyés par nos deux pays, l'Union européenne et l'ONU, afin d'accompagner la montée en puissance de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

(5) Amélioration de la sécurité au Sahel :
Afin d'améliorer la sécurité au Sahel, les deux pays chercheront la possibilité de coopération pour appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la police et de la justice dans les pays du Sahel et réaffirment par ailleurs leur volonté de soutenir les projets destinés à améliorer la gestion intégrée des espaces frontaliers au Sahel. Les deux pays continueront à échanger sur le projet de Fonds de Solidarité Prioritaire français « Appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS) », projet pilote soutenu par l'ONU et plusieurs Etats partenaires dont la cible est une zone frontalière entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali, qui vise à répondre à l'insécurité dans la région saharo-sahélienne (terrorisme, trafic, criminalité

organisée) par le renforcement de la coopération entre les différents acteurs de la sécurité et de la justice, et par la promotion, en parallèle, du développement local en appui aux collectivités territoriales.

(6) Sécurité maritime dans le golfe de Guinée :

Les synergies seront recherchées entre l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM) qui a été équipée par l'aide financière non remboursable du Japon et l'Institut de sécurité maritime interrégional (ISMI), lancé cette année à Abidjan pour mettre en œuvre des formations adaptées aux cadres des différentes administrations concernées par la sécurisation maritime dans le golfe de Guinée. La France et le Japon approfondiront leur partenariat pour l'amélioration de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée à travers le G7 des Amis du golfe de Guinée.

(7) L'appui à la communauté après le conflit :

Dans le domaine de l'appui à la communauté après le conflit, la France et le Japon chercheront à identifier des possibilités de coopération.

(8) Sécurité consulaire de nos ressortissant :

La France et le Japon uniront leurs efforts afin d'améliorer la sécurité de leurs ressortissants sur le continent africain.

(9) Echange d'informations :

Les deux pays continueront d'échanger des informations sur les problématiques sécuritaires en Afrique, en particulier dans les zones à risque. Ils promouvoir les échanges entre les attachés de Défense déployés en Afrique, à l'instar du séminaire franco-japonais organisé par le ministère français de la Défense, prévu en janvier 2016.